
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FDAFP73 DU 5 MARS 2015 À 14 HEURES

Présents : BASSI-LEGER Monique (AFP de Celliers), VIVET Gilles (AFP de Montfort), JACOB Guy (AFP du Thyl), FARAUT François (DDT), BERNARDIN Bénédicte (DDT), DUPRAZ Jérôme (Conseil Général) et MAILLAND-ROSSET Sébastien (SEA pour le compte de la Chambre d'Agriculture), DELEPELEIRE Michel (AFP de Montsapey), AJOUX Georges (AFP des Hauts d'Ugine),

Excusés : BUFFARD Michel (AFP de St Julien), , , AMEVET Dany (AFP de Montdenis), MITHIEUX Lionel (Conseil Général), LABORET Cédric (Chambre d'Agriculture), PORTAZ Jean-Louis (Conseiller Général).

Absent : TOURT Albert (SEA)

Invitée : Cendrine BORNERAND (DDT de la Savoie)

Il est remis en début de séance un dossier à chaque participant. Ce dossier comprend : le montage diaporama projeté pour animer la séance. **Les informations contenues dans le diaporama ne sont pas reprises dans le CR.**

COMPTE-RENDU ET DÉCISIONS

➡ TOUR DE TABLE DES ACTUALITES

Les faits marquant à retenir sont les suivants :

Michel DELEPELEIRE : peu d'actualités malgré le changement de municipalité. Sans changements (par ex, intégration des surfaces communales dans le périmètre de l'AFP) d'ici à la fin du mandat, la question de la poursuite de l'AFP se pose clairement.

Guy JACOB : RAS

Georges AJOUX : RAS

Gilles VIVET : - Projet d'extension engagé qui fait plus que doubler la surface de l'AFP (enquête publique car agrandissement >7%). Pour 2015, des travaux d'épierreage et d'amélioration foncière sont programmés.

- A moyen terme, des perspectives de fusion avec l'AFP de Montmagny sont envisagées.

Participation à la CDESI (commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature) le 22 janvier 2015.

- Sollicitation de madame le maire de St Alban des Villards quant au fonctionnement de l'AFPI des Villards.

Les membres du bureau sollicitent la DDT pour que sur cette AFP particulièrement qui a nécessité un accompagnement fort de la CASMB, de la FDAFP et des services de l'Etat (pour mémoire : AG sous tutelle), les éléments liés à son bon fonctionnement (PV d'AG, délibérations,...) soient transmis dans le cadre imposé par la loi.

Monique BASSI-LEGER :

- Fin 2015 : l'ensemble des conventions de l'AFP seront dénoncées avec des modalités d'entretien à ajuster, redéfinir et éventuellement des changements de locataires à envisager. Dans le même temps, se pose la question d'une éventuelle installation d'une exploitation sur la commune.
- Projet de débroussaillage, de bucheronnage et d'élargissement de l'accès aux alentours du hameau du Crozat. L'objectif est de conserver des surfaces permettant de mobiliser des aides européennes.
- Travaux sur le territoire de l'AFP : Chalet de « Prarian » : agrandissement et alimentation en eau potable et Chalet du « Plan du Bas » : fin de l'aménagement du chalet et création d'une piste pour y accéder.

Bénédictine BERNARDIN et François FARAUT (DDT) : RAS.

Jérôme DUPRAZ (CG) : rappel des modalités de financement à venir pour les AFP :

1. Via les territoires en mobilisant le CTS 3G
2. Via le département directement pour les AFP et la FDAFP : instruction au fil de l'eau et en fonction des crédits restants éventuellement disponibles (le cadre de mobilisation de ces crédits sera alors identique au cadre FEADER).

➔ **PROJET DE SIGNALÉTIQUE**

Pour information, ce projet s'est vu attribuer un financement par le Conseil Général de 4492 €. Les cofinancements FEADER seront mobilisables via les PPT et sans doute pas avant septembre 2015.

Lors du rassemblement annuel des AFP, il a été décidé qu'un maximum de deux panneaux sera financé par AFP. Les panneaux supplémentaires seront payés à prix coûtant soit environ 200 € HT.

Pour les AFP ayant sur leur territoire des chiens de protection, un pictogramme spécifique proposé par la DDT pourrait être intégré. Cendrine BORNERAND (DDT) se charge de voir si des cofinancements peuvent être mobilisables en contrepartie.

➔ **ÉVOLUTION DU LOGO**

Le CA de la FDAFP n'est pas opposé à proposer à ses membres un logo permettant à chaque AFP, en y rajoutant son nom, de disposer de son propre logo personnalisé. L'objectif est que ce logo soit harmonieux et complémentaire du logo de la FDAFP73 en développant une identité visuelle commune.

Monique BASSI LEGER se charge de voir les possibilités (faisabilité et coûts éventuels) d'évolution du logo actuel de la FDAFP73 sachant que cette dépense n'a pas été budgétisée.

➔ **LETTRE DE LA FDAFP73**

Monique BASSI LEGER se charge d'écrire l'Édito. Michel DELEPELEIRE travaillera à la relecture du document avant son envoi.

L'article sur l'exonération de la TFNB est repoussé au prochain numéro. Georges AJOUX souhaite collaborer à cet article et se propose avec Sébastien MAILLAND-ROSSET d'aller rencontrer la Trésorerie à St Jean de Maurienne en charge de ce dossier.

La lettre devra être diffusée d'ici à fin mars.

➔ **SENSIBILISATION DES RANDONNEURS AU PASTORALISME ET A LA PRESENCE DES CHIENS DE PROTECTION**

Présentation de Cendrine BORNERAND (DDT) voir document joint. A la suite de cette présentation, Cendrine BORNERAND indique que les AFP :

- A l'échelle du département, disposent de documents (posters, brochures, DVD,...) de sensibilisation aux chiens de protection pour les utilisateurs d'espaces pastoraux

- Peuvent s'insérer dans le dispositif existant (moyennant participation de l'AFP ou de leur collectivité support) pour les AFP de Maurienne et bénéficier sur le terrain du travail de pédagogie effectué par les accompagnateurs en moyenne montagne
- A l'échelle du département, peuvent bénéficier d'interventions de la DDT lors d'évènements ponctuels telles que des AG (conditions d'intervention restant à définir et en fonction des disponibilités des conseillers).

Un courrier d'information sur ce dispositif sera envoyé aux AFP du département conjointement par la DDT et la FDAFP.

➔ LES FORMATIONS DE LA FDAFP

Le Conseil d'Administration valide le fait que la formation aura lieu au mois de septembre 2015.

La thématique est également validée à savoir : «Les outils et méthodes pour faire face et maîtriser ou éviter les conflits sur l'AFP ».

Michel DELEPELEIRE propose de contacter le cabinet FILAMENTIS (Corinne lefèvre) avec qui il a eu l'occasion de travailler sur ces thématiques afin d'établir une proposition d'intervention.

La période prévue pour cette formation sera le mois de septembre 2015.

➔ FINANCEMENTS

- Les PPT (en cours d'écriture sur la plupart des territoires savoyards) dispositifs mobilisant des crédits européens (FEADER) seront soumis au cadre européen. François FARAUT interlocuteur privilégié (guichet unique) de ce dispositif en a présenté les grandes lignes (pièce jointe au CR de réunion).
- La SEA a fait une demande de subvention au titre du Programme de Développement Rural de Rhône-Alpes 2014-2020 - mesure 01.2 du FEADER : « Actions d'information et de démonstration pour la diffusion des connaissances et des pratiques agricoles, agro-alimentaires et de la filière forêt-bois ».

Pourquoi la SEA ?

La SEA va désormais assumer officiellement l'animation des AFP de Savoie (la CASMB restera présente sur la partie AFP en assumant la partie création).

Cet appel à projet regroupe à la fois la question des AFP, des Groupements Pastoraux et de l'appui aux collectivités.

Conséquences directes pour la FDAFP:

En mobilisant du FEADER, en face des apports du CG et de la CASMB, la demande de subvention si elle est fructueuse permettra d'augmenter le temps de travail dédié aux actions de la FDAFP73 de plus de 10 jours par an.

Les évènements figurants dans l'appel à projet devront pour des raisons de justificatifs être à double entête (SEA et FDAFP73).

➔ COTISATION

21 AFP et 2 communes ont cotisés pour 2014.

Quelques relances ont été faites et devrait permettre d'atteindre au moins les 25 adhésions pour 2014.

La cotisation pour 2015 est fixée à 40 €.

➤ ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale de la FDAFP73 est programmée le 4 juin 2015 à 9h30. Le lieu n'a pour l'instant pas été défini.

A cette occasion les membres du Conseil d'Administration verront leur mandat de 3 ans arriver à terme. Des élections sont donc prévues ce jour-là pour le renouvellement de leur siège.

➤ QUESTION DIVERSES

AFP de la Côte d'Aime : Le CA réaffirme la nécessité d'une collaboration étroite et fructueuse entre les partenaires impliqués auprès des AFP (CASMB, CG et DDT) sur ce dossier particulièrement.

Deux actions sont proposées :

- Un courrier avec entête FDAFP73 et AFP des Hauts d'Ugine en réponse à M. OLLINET et à l'utilisation de l'article du Dauphiné Libéré concernant l'AFP des Hauts d'Ugine dans un courrier mettant en cause l'AFP de la Côte d'Aime mais également les services de la Préfecture.
- Une rencontre avec le Préfet, pour obtenir la garantie de l'implication de ses services sur ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé le Conseil d'Administration est clôt à 17h30 heures. La date du prochain conseil d'administration est fixée au 21 mai à 14 heures

Pour les Membres du Conseil d'Administration

Sébastien MAILLAND-ROSSET
Conseiller en pastoralisme
En charge de l'animation de la FDAFP

Monique BASSI-LEGER
Présidente



Sans remarque dans les huit jours après réception, le présent compte-rendu est considéré comme accepté.